



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE



EXERCICE 2024

ARGELÈS-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBÈRE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBÈRES · MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES · ORTAFFA · PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRÉ · SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES · SORÈ DE L'ESTRELLON · SORÈ DE L'ESTRELLON MONTES
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Table des matières

Table des matières.....	1
Note liminaire.....	2
Caractérisation technique du service eau potable	3
Description générale	3
Structure et mode de gestion du service	3
Moyens humains.....	5
Population desservie	5
Nombre d'abonnements.....	5
Le réseau de distribution d'eau potable	6
Nature des ressources en eau.....	7
Volumes vendus au cours de l'exercice.....	13
Tarification de l'eau et recettes du service.....	17
Modalités de tarification.....	17
Prix du service	17
Facture d'eau type (120 m ³) et variations.....	18
Recettes d'exploitation du service.....	19
Répartition des volumes par unité de distribution et taux d'impayés.....	20
Indicateurs de performances.....	21
Qualité de l'eau en distribution.....	21
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	21
Réseau de distribution.....	22
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	22
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	23
Les usagers et le service	24
Financement des investissements	24
Montants financiers des travaux engagés.....	24
En-cours de la dette et montant des amortissements	25
Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	25
Programme pluriannuel de travaux	26
Annexe : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	27



Note liminaire

Le présent rapport relatif au service public de l'eau potable est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante, pour adoption, un ou plusieurs rapports, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque commune afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'usager et à la transparence dans la gestion des services publics, ces documents comprennent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service public de l'eau potable établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995, ainsi que l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.



Caractérisation technique du service eau potable

Description générale

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès (CC ACVI) regroupe 15 communes : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède, Villelongue-del-Monts, et représente une population de 56 000 habitants environ.

Une permanence est disponible pour les abonnés du service eau potable au siège de la CC ACVI à Argelès-sur-Mer, situé 3 impasse de Charlemagne, par téléphone au 04.68.81.63.77 ou par mail (serviceclient@cc-acvi.com).

Le service d'astreinte de la Régie des Eaux permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 (tél : 04.68.81.63.77 ou 04.68.95.21.95).

Structure et mode de gestion du service

Le service eau potable a pour missions la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable, ainsi que la relation à la clientèle.

Ces missions sont exercées en régie sur l'ensemble du territoire. La Régie assure en effet elle-même l'exploitation du service, prenant en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement.

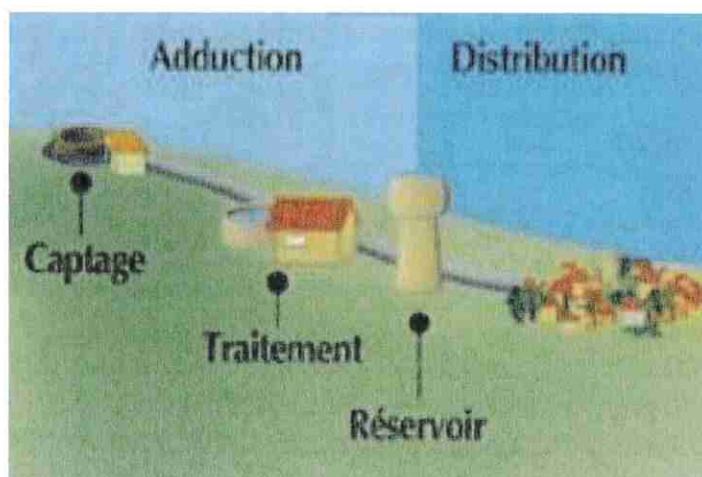
Autorité territoriale	Communes concernées	Date début de contrat	Mode de gestion	Gestionnaire précédent
CDC	Argelès-sur-Mer	2002	Régie	Véolia
	Montesquieu-des-Albères	2002		Régie municipale
	Laroque-des-Albères Palau-del-Vidre Saint-André Saint-Génis-des-Fontaines Sorède Villelongue-dels-Monts	2006		Véolia
	Banyuls-sur-Mer Cerbère Collioure Port-Vendres	2010		Véolia
	Elne	2014		Régie municipale
	Ortaffa	2014		Saur
	Bages	2017		Saur

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence production (captage de l'eau, adduction, traitement) est assurée par la CC ACVI, suite à la dissolution du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval (S.M.P.E.P.T.A.).

Annexe 3.1



Le service production de la Régie n'a pas d'abonné, il alimente en eau les différentes unités de distribution (ci-après désignées par « UDI »), qui sont les unités chargées de fournir l'eau potable aux abonnés, comme indiqué dans le schéma ci-dessous.



Le tableau ci-dessous détaille les unités de distribution affiliées à la CC ACVI.

UDI	Communes desservies par l'UDI
UDI ARGELÈS-SUR-MER	Argelès-sur-Mer
UDI BAGES	Bages
UDI BASSE-PLAINE DU TECH	Laroque-des-Albères Palau-del-Vidre Saint-André Saint-Génis-des-Fontaines Sorède Villelongue-dels-Monts
UDI CÔTE VERMEILLE	Banyuls-sur-Mer Cerbère Collioure Port-Vendres
UDI ELNE	Elne
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	Montesquieu-des-Albères
UDI ORTAFFA	Ortaffa

Annexe 3.1



Moyens humains

La Régie des Eaux est composée de 39 équivalents temps plein (incluant les temps de travail des services administratifs affectés au service de l'eau potable) ainsi qu'1 saisonnier en période de relève. Ils assurent l'entretien, le fonctionnement du réseau, des usines de traitement, du laboratoire d'analyses et du service clientèle.

Population desservie

	Population*	Nb d'habitants temporaires	Nb d'habitants desservis
UDI ARGELÈS-SUR-MER	11 078	100 000	111 078
UDI BAGES	4 573	300	4 873
UDI BASSE PLAINE DU TECH	17 543	7 100	24 643
UDI CÔTE VERMEILLE	12 598	31 000	43 598
UDI ELNE	9 581	800	10 381
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1 309	400	1 709
UDI ORTAFFA	1 912	200	2 112
TOTAL	58 594	139 800	198 394

* Chiffres extraits du recensement général des populations légales de 2022 publiés par l'INSEE.

Nombre d'abonnements

	Nb d'abonnements domestiques	Nb d'abonnements non domestiques (industrie, etc.)	Nb communes alimentées
UDI ARGELÈS-SUR-MER	9 328	0	1
UDI BAGES	2 456	0	1
UDI BASSE PLAINE DU TECH	11 100	0	6
UDI CÔTE VERMEILLE	11 771	0	4
UDI ELNE	4 657	0	1
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	917	7	1
UDI ORTAFFA	1 023	0	1
TOTAL	41 252	7	-

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Annexe 3.1



Le réseau de distribution d'eau potable

La valeur du linéaire de réseau de desserte est issue des données du Système d'Information Géographique (S.I.G.) de la CC ACVI.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public de distribution d'eau potable détaillé par commune et par secteur d'UDI dans les tableaux ci-dessous :

Communes	Linéaire de réseau (km)
ARGELÈS-SUR-MER	148,11
BAGES	29,95
BANYULS-SUR-MER	52,08
CERBÈRE	19,06
COLLIOURE	45,06
ELNE	61,51
LAROQUE-DES-ALBÈRES	38,83
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	30,5
ORTAFFA	16,59
PALAU-DEL-VIDRE	20,31
PORT-VENDRES	36,46
SAINT-ANDRÉ	29,54
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	34,52
SORÈDE	38,57
VILLELONGUE-DELS-MONTS	22,64
TOTAL	623,73

Secteur	Linéaire de réseau (km)
UDI ARGELÈS SUR MER	148,11
UDI BAGES	29,95
UDI BASSE-PLAINE-DU-TECH	184,41
UDI CÔTE VERMEILLE	152,66
UDI ELNE	61,51
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	30,50
UDI ORTAFRA	16,59
TOTAL	623,73

Annexe 3.1



Nature des ressources en eau

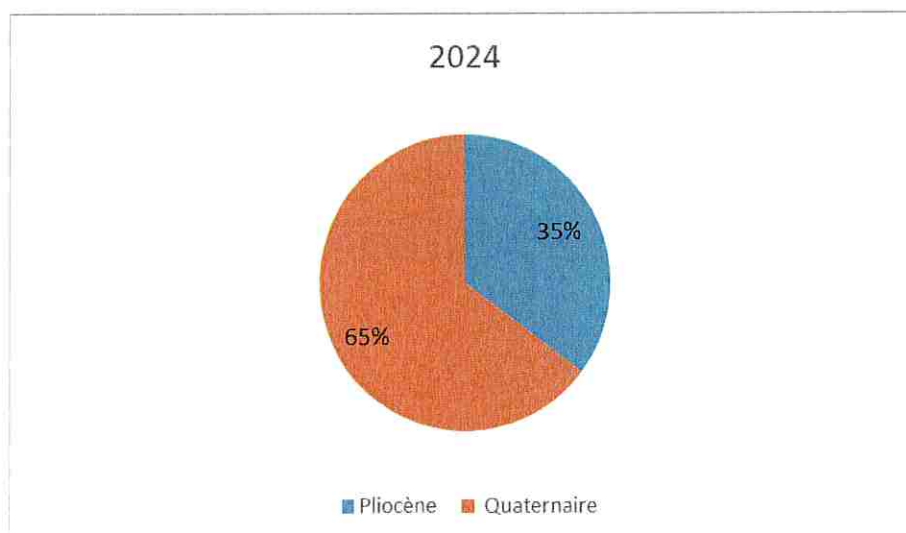
✓ Unité de production globale

Les tableaux ci-après détaillent la production globale comparée à celle de 2022. Le premier constitue un bilan comparatif de la production globale par profondeur de prélèvement, et le second détaille les résultats par site.

Légende des tableaux de cette section :

	Prélèvement en nappe souterraine profonde
	Prélèvement en nappe souterraine superficielle
	Surface

Profondeur de la nappe souterraine	Production 2023 (en m³)	Production 2024 (en m³)	Variation
Pliocène (nappe souterraine profonde)	2 188 939	2 078 256	-5,06%
Quaternaire (nappe souterraine superficielle)	3 664 638	3 815 620	4,12%
Surface	0	0	0,00%
TOTAL	5 853 577	5 893 876	0.69%



Annexe 3.1



Désignation	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
F1 Font d'en Barère MONTESCOT	2 500	292 784	325 368	11,13%
F2 La fabregue MONTESCOT	2 000	164 834	177 369	7,6%
F3 La Vignasse MONTESCOT	1 800	193 599	205 925	6,37%
F4 Salobre MONTESCOT	1 900	253 481	253 755	4,05%
F5 Aygai MONTESCOT	1 700	227 917	71 316	-68,71%
FM MONTESCOT	2 500	272 569	297 568	9,17%
P2 ELNE	4200	154 904	398 385	157,18%
P3 Pla de la Barque ELNE	2400	106 908	91 937	-14%
F1 Mas Aragon ELNE	4800	541 481	365 349	-32,53%
F2 Mas Aragon ELNE	3600	57 214	53 411	-6,65%
Drain Pont du Tech ARGELÈS-SUR-MER	8600	995 466	669 189	-32,78%
Forage Val Auger BANYULS-SUR-MER	2400	164 054	12 634	-92,30%
Sources Cassagnes et Vernèdes ARGELÈS-SUR-MER	/	1 782	1274	-28,51%

Annexe 3.1



Puits Négade LATOUR-BAS-ELNE	9200	717 867	1 232 886	71,74%
Forage Négade LATOUR-BAS-ELNE		351 761	333 121	-5,30%
Source Sabirou ST-GÉNIS-DES- FONTAINES	1800	185 779	227 313	22,36%
Puits & Forage Trompettes Hautes MONTESQUIEU-DES- ALBÈRES	1640	112 186	112 659	0,42%
Forages F1 Salita BROUILLA	4800	180 727	214 631	18,76%
Forages F2 Salita BROUILLA		349 904	348 699	-0,34%
Forages P3 Salita BROUILLA		254 278	228 034	-10,32%
Forage El Raig LAVAIL	/	6 210	4 567	-26,46%
Forage Pompidor ORTAFFA	200	815	556	-31,78%
F1 Bis Cave Coopérative BAGES	1200	216 245	217 157	0,42%
F2 Milleroles BAGES	1200	50 810	40 773	-19,75%
TOTAL GÉNÉRAL		5 853 575	5 893 876	0,69%

Annexe 3.1



✓ UDI Argelès-sur-Mer

Les ressources qui alimentent la commune d'Argelès-sur-Mer sont les suivantes :

Désignation	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
Puits Négade LATOUR-BAS-ELNE	7 800	717 867	1 232 886	71,74%
Forage Négade LATOUR-BAS-ELNE	1 400	351 761	333 121	-5,30%
PONT DU TECH 2 Bâche de reprise	-	671 068	140 414	-79,08%
Compteur du RAVANER (Intercom Côte Vermeille) Interconnexion	-	71 179	46 152	-35,16%
TOTAL	9 200	1 811 875	1 752 573	-3,27%

✓ UDI Bages

Les ressources qui alimentent en eau la commune de Bages sont les suivantes :

Désignation	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
FORAGE F1Bis Cave Coopérative	1 200	216 245	217 157	0,42%
FORAGE F2 MILLEROLS	1 200	50 810	40 773	-19,75%
TOTAL	2 400	267 055	257 930	-3,42%

✓ UDI Basse-Plaine-du-Tech

Les ressources qui alimentent en eau les communes de cette UDI sont les suivantes :

Désignation	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
Forages F1 Salita BROUILLA	4 800	180 727	214 631	18,76%
Forages F2 Salita BROUILLA		349 904	348 699	-0,34%
Forages P3 Salita BROUILLA		254 278	228 034	-10,32%

Annexe 3.1



Source Sabirou St-GÉNIS-DES-FONTAINES	1 800	185 779	227 313	22,36%
Forage LAVAIL « El Raig »	/	6 210	4 567	-26,46%
Réservoir du Grand Bosc ELNE Station de refoulement	5 000	483 345	340 809	-29,49%
TOTAL	11 600	1 460 243	1 364 053	-6,59%

NB : Une demande de Déclaration d'Utilité Publique est en cours pour le forage Lavail « El Raig ».

✓ UDI Côte Vermeille

Les ressources qui alimentent en eau les communes de cette UDI sont les suivantes :

Désignation	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
P2 ELNE	4 200	154 904	398 385	157,18%
Compteur Gran Bosc vers Pont du Tech situé au P2 ELNE* Interconnexion	/	0	121 824	+100%
P3 « Pla de la Barque » ELNE	2 400	106 908	91 937	-14,00%
F1 Mas Aragon -- ELNE	4 800	541 481	365 349	-32,53%
F2 Mas Aragon -- ELNE	3 600	57 214	53 411	-6,65%
Compteur Gran Bosc vers Pont du Tech situé au Mas Aragon ELNE* Interconnexion	/	0	0	/
Surpresseur des Criques de Porteils ARGELÈS-SUR-MER	/	7	0	-100%
Drain du Pont du Tech ARGELÈS-SUR-MER	8 600	995 466	669 189	-32,78%
Forage du Val Auger BANYULS-SUR-MER**	2 400	164 054	12 634	-92,30%
Sources Cassagnes et Vernèdes ARGELÈS-SUR-MER	/	1 782	1 274	-28,54%
Depuis distribution Ambeille via Ravaner** Interconnexion	/	71 179	46 152	-35,16%
PONT DU TECH 2 (ex-SMPEPTA)*** Bâche de reprise	5 700	671 068	140 414	-79,08%
TOTAL		2 764 063	1 900 569	-31,24%

* Volume importé

** Utilisation saisonnière

*** Volume exporté vers Argelès-sur-Mer

Annexe 3.1



✓ UDI Elne

La commune d'Elne est alimentée depuis le réservoir du Gran Bosc, par les forages du Pliocène F1 « Foun d'en Barrere », F2 « Mas La Fabrègue », F3 « La Vignasse », F4 « Salobre », F5 « Aygal », et FM « Montescot ».

Nature	Désignation	Observations	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
Prélèvement en nappe souterraine	Connexion au réseau PRODUCTION	Compteur Général Commune d'ELNE	NM	665 594	555 200	-16,59%

✓ UDI Montesquieu-des-Albères

Les ressources qui alimentent en eau la commune de Montesquieu-des-Albères sont les suivantes :

Désignation	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
Puits et forage Trompettes Hautes MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1640	112 186	112 659	0,42%

✓ UDI Ortaffa

Les ressources qui alimentent la commune d'Ortaffa en eau sont les suivantes :

Désignation	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
FORAGE POMPIDOR	200	815	556	-31,78%
Réseau GRAN BOSC Interconnexion	–	99 065	96 621	-2,5%
Réseau CdC des ASPRES Interconnexion *	–	2 043	4 745	132,3%
TOTAL	200	101 923	101 922	-0,0009%

*Compteur de Brouilla.

Annexe 3.1



Volumes vendus au cours de l'exercice

✓ Unité de production globale

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	5 853 578	5 893 875	0,69%
Volume importé	0	0	
Volume exporté vers MONTESCOT	103 309	90 755	
Volume perdu en distribution-livraison	111 979	896 707	%
Volume consommé par les adhérents	5 741 599	4 310 703	-24,92%
Volume consommé par le Service	10 000	10 000	
Volume total consommé	5 751 599	5 007 169	-21,60%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	98,26%	84,96%	
<i>Longueur de réseau [km]*</i>	23,594	23,594	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	11,8	103,0	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	13,0	104,1	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance ».

✓ UDI Argelès-sur-Mer

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	1 069 629	1 566 007	
Volume importé	671 068	140 414	
Volume exporté	71 179	46 152	
Volume exporté	7	-	
Volume mis en distribution	1 811 876	1 752 572	-3,27%
Volume consommé par les abonnés	1 703 715	1 601 702	-5,99%
Volume consommé par le Service	15 000	15 000	
Volume total consommé	1 718 715	1 616 702	-5,94%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	94,86%	92,25%	
<i>Longueur de réseau [km]</i>	147,71	147,71	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	2,01	2,80	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	0,41	1,66	
<i>Indice linéaire de consommation (m³/j/km)*</i>	31,88	29,99	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance ».

Annexe 3.1



✓ UDI Bages

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	267 057	257 930	
Volume importé	0	0	
Volume exporté	0	0	
Volume mis en distribution	267 057	257 930	-3,42%
Volume consommé par les abonnés	193 853	206 058	6,30%
Volume consommé par le Service	10 000	10 000	
Volume total consommé	203 853	216 058	5,99%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	<i>76,33%</i>	<i>83,77%</i>	
<i>Longueur de réseau [km]</i>	<i>28,81</i>	<i>29,134</i>	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	<i>6,96</i>	<i>4,88</i>	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	<i>6,01</i>	<i>3,94</i>	
<i>Indice linéaire de consommation (m³/j/km)*</i>	<i>19,39</i>	<i>20,32</i>	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance »

✓ UDI Basse Plaine du Tech

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	976 898	1 023 244	
Volume importé	483 345	340 809	
Volume exporté	1245	2 189	
Volume mis en distribution	1 458 998	1 354 053	-6,51%
Volume consommé par les abonnés	935 346	914 627	-2,22%
Volume consommé par le Service	40 000	15 000	
Volume total consommé	975 346	929 627	-4,69%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	<i>66,88%</i>	<i>68,31%</i>	
<i>Longueur de réseau [km]</i>	<i>184,26</i>	<i>187,356</i>	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	<i>7,79</i>	<i>6,54</i>	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	<i>7,19</i>	<i>6,32</i>	
<i>Indice linéaire de consommation (m³/j/km)*</i>	<i>14,52</i>	<i>13,63</i>	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance »

Annexe 3.1



✓ UDI Côte Vermeille

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	2 021 809	1 592 179	
Volume importé (depuis distribution Argelès)	7	0	
Volume importé (depuis interconnexion Gran Bosc)	7 945	23 679	
Volume exporté (depuis production Pont du Tech)	671 068	140 414	
Volume exporté (depuis distribution Ambeille Ravaner)	71 179	46 152	
Volume mis en distribution	1 287 514	1 429 292	-11,01%
Volume consommé par les abonnés	946 297	928 240	-1,91%
Volume consommé par le Service	20 000	16 000	
Volume total consommé	966 297	944 240	-2,28%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	<i>84,17%</i>	<i>69,98%</i>	
<i>Longueur de réseau [km]</i>	<i>152,55</i>	<i>166,06</i>	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	<i>6,13</i>	<i>8,27</i>	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	<i>5,77</i>	<i>8</i>	
<i>Indice linéaire de consommation (m³/j/km)*</i>	<i>17,35</i>	<i>15,58</i>	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance »

✓ UDI Elne

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	665 594	555 200	
Volume importé	0	0	
Volume exporté	0	0	
Volume mis en distribution	665 594	555 200	-16,59%
Volume consommé par les abonnés domestiques	486 542	471 540	-3,08%
Volume consommé par les abonnés non-domestiques	23 306	23 306	
Volume consommé par le Service	10 000	10 000	
Volume total consommé	519 848	504 846	-2,89%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	<i>78,10%</i>	<i>90,93%</i>	
<i>Longueur de réseau [km]</i>	<i>61,64</i>	<i>63,59</i>	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	<i>6,92</i>	<i>2,60</i>	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	<i>6,48</i>	<i>2,17</i>	
<i>Indice linéaire de consommation (m³/j/km)*</i>	<i>23,11</i>	<i>21,75</i>	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance »

Annexe 3.1



✓ UDI Montesquieu-des-Albères

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	112 186	112 659	
Volume importé	1245	2 189	
Volume exporté	0	0	
Volume mis en distribution	113 431	114 849	1,25%
Volume consommé par les abonnés	94 165	88 609	-5,90%
Volume consommé par le Service	2 000	3 500	
Volume total consommé	96 165	92 109	-4,22%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	<i>84,78%</i>	<i>80,20%</i>	
<i>Longueur de réseau [km]</i>	<i>30,47</i>	<i>30,65</i>	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	<i>1,73</i>	<i>2,35</i>	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	<i>1,55</i>	<i>2,03</i>	
<i>Indice linéaire de consommation (m³/j/km)*</i>	<i>8,65</i>	<i>8,23</i>	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance »

✓ Unité de distribution d'Ortaffa

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	99 880	97 177	
Volume importé	2 043	4 745	
Volume exporté	0	0	
Volume mis en distribution	101 923	101 922	0,00%
Volume consommé par les abonnés	78 334	76 621	-2,19%
Volume consommé par le Service	2 500	2 500	
Volume total consommé	80 834	79 121	-2,12%
<i>Soit un rendement primaire du réseau de*</i>	<i>79,31%</i>	<i>77,63%</i>	
<i>Longueur de réseau [km]</i>	<i>16,67</i>	<i>15,225</i>	
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/j/km]*</i>	<i>3,88</i>	<i>4,55</i>	
<i>Indice linéaire de pertes [m³/j/km]*</i>	<i>3,47</i>	<i>4,10</i>	
<i>Indice linéaire de consommation (m³/j/km)*</i>	<i>13,29</i>	<i>14,24</i>	

* cf. formules de calcul au chapitre « Indicateurs de performance »

Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

✓ *Abonnement et consommation*

Les tarifs de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025 ont été fixés par les délibérations :

- n° DL2023-0270 lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023.
- n° DL2043-0290 lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024.

✓ *Autres prestations*

Les bordereaux de prix de l'ensemble des tarifs aux usagers sont disponibles sur le site internet de la CC ACVI (<https://www.cc-acvi.com/vivre-et-habiter/eau-assainissement/services-aux-clients/facturation-tarification/>).

Ils ont été fixés par la délibération n° DL2024-0290 lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024.

Prix du service

Les tarifs de vente en gros applicables durant l'exercice sont détaillés dans les tableaux suivants.

NB : le service est assujéti à la TVA. Cette dernière est :

- Volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants ;
- Obligatoire en cas de délégation du service public ainsi que pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants.

✓ *Unité de de production globale*

		1 ^{er} janvier de l'exercice 2024 (en €)	1 ^{er} janvier de l'exercice 2025 (en €)
Part de la collectivité			
Frais d'accès au service		0	0
Part fixe (€ HT par m ³ / an)	Ø 15 mm	0,15	0,30
Taxes et redevances			
	TVA	5,5%	5,5%

Facture d'eau type (120 m³) et variations

Les factures suivantes, précisant les variations entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025 sont données pour une consommation annuelle d'un ménage de référence (120m³).

✓ Unités de distribution

Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT EAU	1	38,18	42,5	11,31%
CONSOMMATION EAU TRANCHE 1 (<50M ³)	50	0,94	1,093	16,28%
CONSOMMATION EAU TRANCHE 2 (<50M ³)	70	1,14	1,093	-4,12%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS				
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU	120	0,06831		-100%
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	120	0,29		-100%
CONSOMMATION EAU POTABLE	120		0,43	100%
PERFORMANCE DES RESEAUX DEAU POTABLE	120		0,01	100%
PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	120		0,06831	100%
Montant total HT pour 120m ³ – part EAU		207,98	234,66	12,83%
TVA (EAU : 5,5%)		11,44	12,91	12,83%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		219,42€	247,56€	
Prix total TTC au m³		1,83€	2,06€	



Annexe 3.1



Recettes d'exploitation du service

✓ Unité de production

RECETTES D'EXPLOITATION (€ HT)	
PRODUCTION	1 502 151 €HT

✓ Unités de distribution

RECETTES D'EXPLOITATION (€ HT)					
	Redevances d'eau potable (€HT)	Redevances pollution (€HT)	Redevances prélèvement (€HT)	Prestations travaux (€HT)	Autres produits annexes (€HT)
UDI ARGELÈS-SUR-MER	2 343 390,81	459 138,73	109 671,85	82 583,56	9 681,36
UDI BAGES	302 129,83	50 778,71	13 806,56	27 769,03	1 861,80
UDI BASSE PLAINE DU TECH	1 427 371,51	272 324,23	64 881,89	91 398,87	10 798,44
UDI CÔTE VERMEILLE	1 551 960,67	268 814,92	64 798,83	131 714,82	10 426,08
UDI ELNE	727 975,90	137 157,58	33 390,98	25 989,86	3 723,60
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	130 564,66	26 082,31	6 130,73	Commun à l'UDI BASSE PLAINE DU TECH	
UDI ORTAFFA	131 654,80	25 143,29	6 027,04	6 184,19	744,72
TOTAL	6 615 048,18 €	1 239 439,77 €	298 707,88 €	365 640,33 €	37 236,00 €

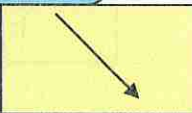
Communes	Volume facturés (m³)	Montant des recettes liées à la facturation pour l'année 2024 (€HT)
		DC184
UDI ARGELÈS-SUR-MER	1 605 582	2 912 201,39
UDI BAGES	202 127	366 715,10
UDI BASSE PLAINE DU TECH	951 438	1 764 577,63
UDI CÔTE VERMEILLE	947 327	1 885 574,42
UDI ELNE	508 287	898 524,46
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	89 749	162 777,70
UDI ORTAFFA	88 229	162 825,13
TOTAL	4 392 739 m3	8 153 195,83 €

Répartition des volumes par unité de distribution et taux d'impayés

	Volumes facturés (m³)	Redevances eau potable (€HT)
UDI ARGELÈS-SUR-MER	1 605 582	2 343 390,81
UDI BAGES	202 127	302 129,83
UDI BASSE PLAINE DU TECH	951 438	1 427 371,51
UDI CÔTE VERMEILLE	947 327	1 551 960,67
UDI ELNE	508 287	727 975,90
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	89 749	130 564,66
UDI ORTAFFA	88 229	131 654,80
TOTAL	4 392 739 m3	6 615 048,18 €

	Montant des impayés sur factures 2023 au 31/12/24 (€ TTC)	Montant des factures émises en 2023 (€ TTC)	Taux d'impayés
	VP268	VP185	P257.0
UDI ARGELÈS-SUR-MER	47 789,37	3 186 645,58	1,50
UDI BAGES	14 020,85	376 710,66	3,72
UDI BASSE PLAINE DU TECH	36 063,24	1 834 426,83	1,97
UDI CÔTE VERMEILLE	51 601,33	1 965 887,93	2,62
UDI ELNE	41 163,38	954 682,06	4,31
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	6 876,38	178 309,54	3,86
UDI ORTAFFA	4 339,73	156 126,60	2,78
TOTAL	201 854,28 €	8 652 789,20 €	2,33

**Taux d'impayés sur les
factures d'eau de l'année
précédente (P257.0)***

2023 3,47%	2024 2,33%	
----------------------	----------------------	--

Indicateurs de performances

Qualité de l'eau en distribution

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques, sont détaillés ci-dessous :

	Nombre de prélèvements	Taux de conformité microbiologique	Taux de conformité physico- chimique
	VP126	P101.1	P102.1
UDI ARGELÈS-SUR-MER	78	100,0 %	100,0 %
UDI BAGES	15	100,0 %	100,0 %
UDI BASSE PLAINE DU TECH	52	100,0 %	100,0 %
UDI CÔTE VERMEILLE	66	100,0 %	100,0 %
UDI ELNE	25	100,0 %	100,0 %
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	16	100,0 %	100,0 %
UDI ORTAFFA	10	100,0 %	100,0 %
TOTAL	262	100,0 %	100,0 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'ensemble du territoire est de **100 points**.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)		
2023 100	2024 105	

Annexe 3.1

Réseau de distribution

	Rendement de réseau	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/jour)
		P105.3	P106.3
UDI ARGELÈS-SUR-MER	92,25%	2,80	1,66
UDI BAGES	83,77%	4,88	3,94
UDI BASSE PLAINE DU TECH	68,31%	6,54	6,32
UDI CÔTE VERMEILLE	68,98%	8,27	8,00
UDI ELNE	90,93%	2,60	2,17
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	80,20%	2,35	2,03
UDI ORTAFFA	77,63%	4,55	4,10
MOYENNE	80,44%	4,57	4,03

Le rendement de réseau se calcule de la façon suivante :

$$Rdt = \frac{(Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ exporté)}{(Volume\ produit + Volume\ importé)}$$

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule de la façon suivante :

$$Ilvnc = \frac{(Volume\ mis\ en\ distribution - Volume\ comptabilisé)}{(365 * Linéaire\ de\ réseau\ de\ desserte)}$$

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule de la façon suivante :

$$Ilp = \frac{(Volume\ mis\ en\ distribution - Volume\ consommé\ autorisé)}{(365 * Linéaire\ de\ réseau\ de\ desserte)}$$

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

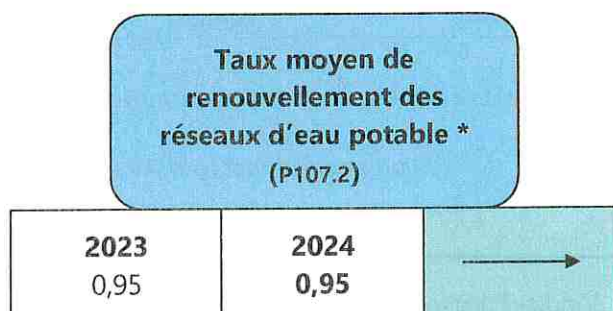
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$Tr = \frac{(Ln + L(n-1) + L(n-2) + L(n-3) + L(n-4)) / 5}{(Linéaire\ de\ réseau\ de\ desserte)}$$

Annexe 3.1

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable pendant l'exercice est le suivant :

	Taux moyen renouvellement des réseaux (%)
	P107.2
UDI ARGELÈS-SUR-MER	0,45%
UDI BAGES	2,65%
UDI BASSE PLAINE DU TECH	1,46%
UDI CÔTE VERMEILLE	0,47%
UDI ELNE	0,72%
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1,25%
UDI ORTAFFA	1,47%
TOTAL	0,95%



* L'indicateur est calculé sur la base des travaux réceptionnés en 2024.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par la Régie ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

L'indice de protection de la ressource en eau est de : **80 %**.

Annexe 3.1

Les usagers et le service

	Nombre d'interruptions de service non programmées	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	VP020	P151.1
UDI ARGELÈS-SUR-MER	7	0,75
UDI BAGES	11	4,48
UDI BASSE PLAINE DU TECH	55	4,95
UDI CÔTE VERMEILLE	52	4,42
UDI ELNE	1	0,21
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	6	6,54
UDI ORTAFFA	1	0,98
TOTAL	133	3,22

Taux d'occurrence des interruptions de service programmées (P151.1)			Taux de réclamations (P155.1)		
2023	2024		2023	2024	
2,15	3,22		1,42	0,95	

Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés

	Montant des travaux réalisés (€HT)	Subventions d'investissement (€HT)
	DC195	
UDI ARGELÈS-SUR-MER	148 310	69 585
UDI BAGES	26 828	196 534
UDI BASSE PLAINE DU TECH	1 374 839	146 797
UDI CÔTE VERMEILLE	908 761	20 777
UDI ELNE	82 672	97 587
UDI MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	Commun à l'UDI BASSE PLAINE DU TECH	
UDI ORTAFFA	0	0
PRODUCTION	527 560	
TOTAL	3 068 970 €	531 280 €

Annexe 3.1

En-cours de la dette et montant des amortissements

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Encours de la dette au 31 décembre (€HT)	Annuité de l'emprunt (€HT)	Épargne brute (CAF Brute) (€HT)
	VP182		VP183
DISTRIBUTION	3 016 946,45	374 809,95	
PRODUCTION	44 000,00	5 819,20	
TOTAL	3 060 946,45 €	380 629,15 €	161 824,00 €

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	Montant amortissement (€HT)
DISTRIBUTION	1 775 333
PRODUCTION	127 352,78
TOTAL	1 902 686 €

**Durée d'extinction de
la dette de la CC ACVI
(P207.0)**

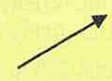
2023 5,68 ans	2024 1,7 an	
-------------------------	-----------------------	---

Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

La Régie n'a pas réalisé de versement à un fonds de solidarité au cours de l'exercice 2024 mais elle a procédé à des abandons de créances.

	Abandons de créances (€)	Volumes facturés (m³)	Montant des abandons de créances (€/ m³)
	VP119	VP063	P109.0
TOTAL	75 143,35 €	4 392,739 m³	0,017 €/ m³

**Montant des
abandons de créances
(P109.0)**

2023 0,010 €/ m³	2024 0,017 €/m³	
----------------------------	---------------------------	---

La Régie n'a pas mené d'opération de coopération décentralisée au cours de l'exercice 2024.

Annexe 3.1

Programme pluriannuel de travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté pour l'exercice 2024.

Annexe : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

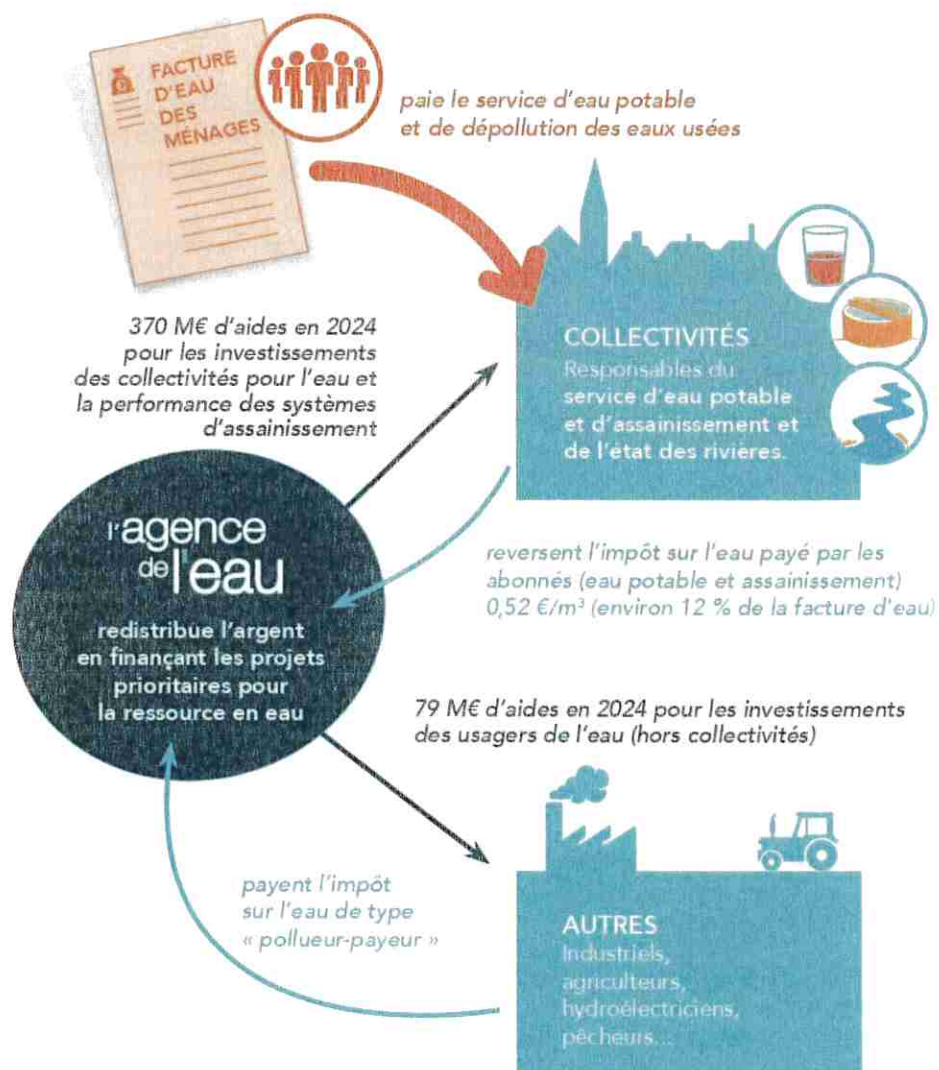
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source: estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023



**SAUVONS
 L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

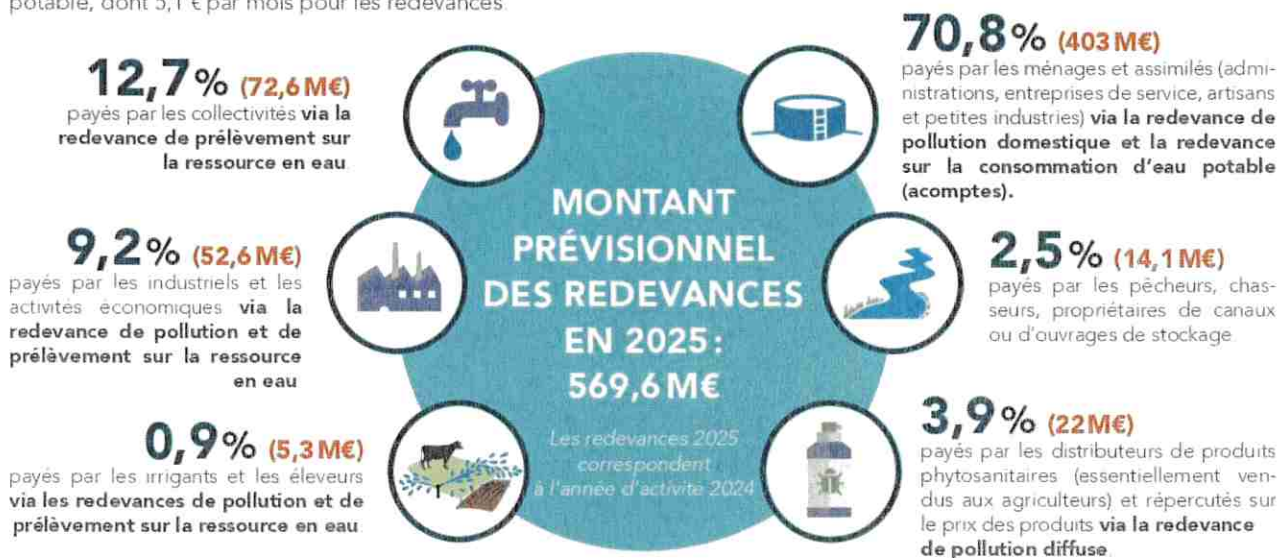
* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable)

Annexe 3.1

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

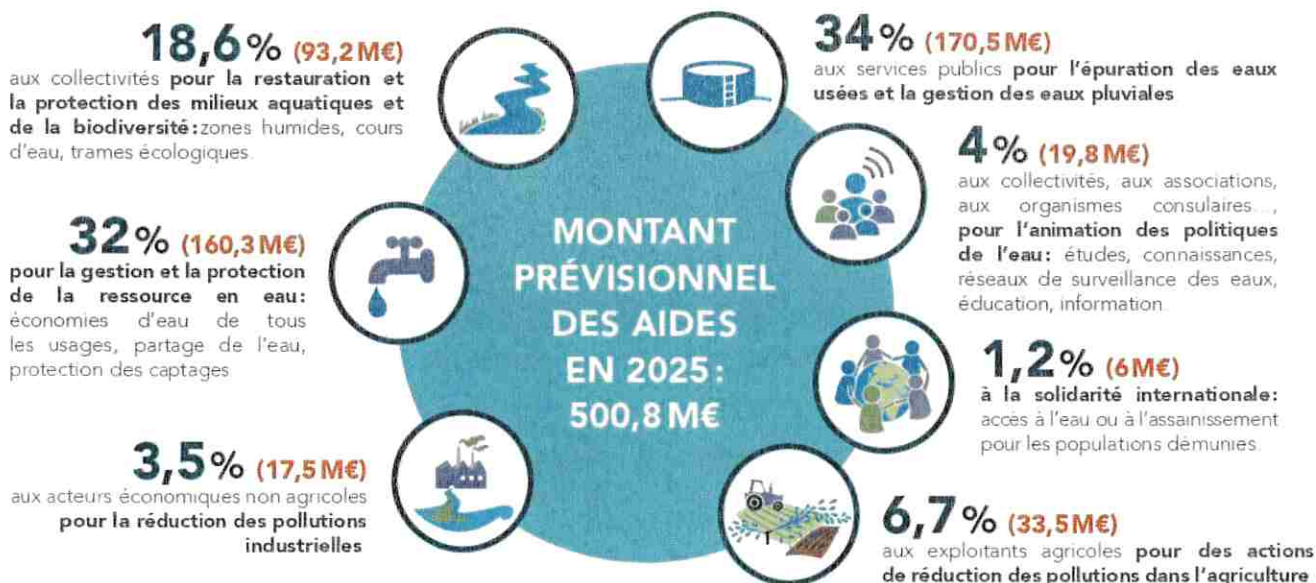
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

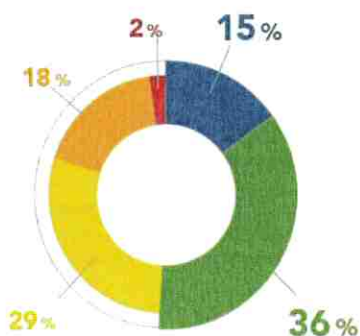


- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

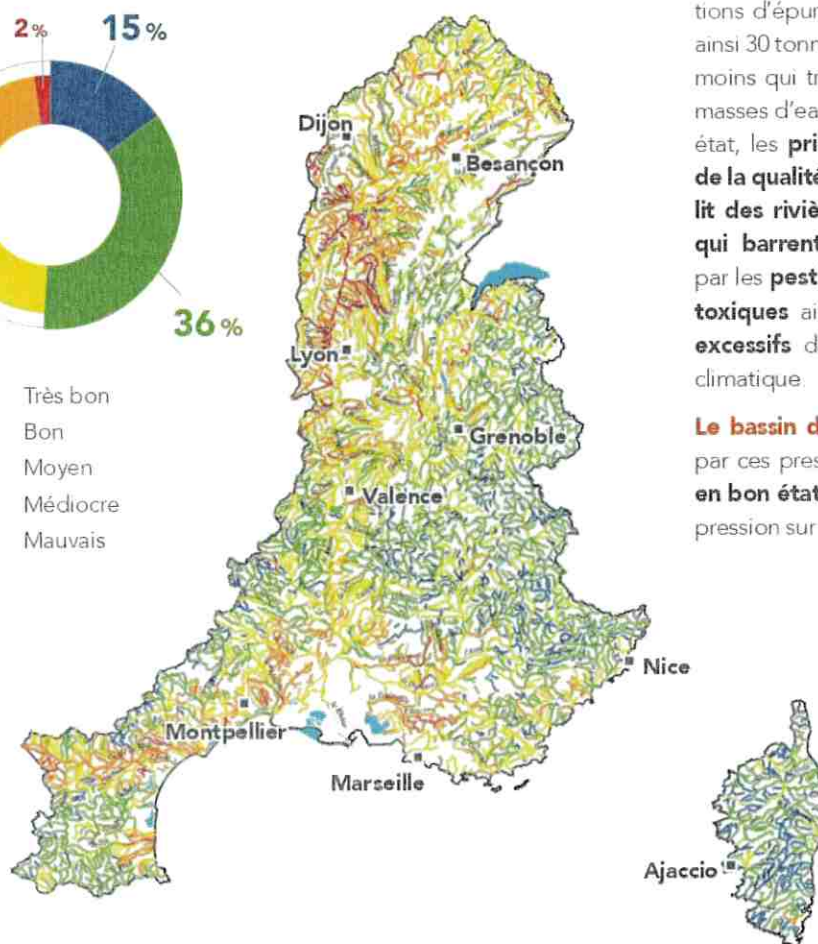
Annexe 3.1

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes